



A retenir

- MANGE-BOURGEONS** Surveillez les parcelles ou les zones de parcelles avec des dégâts en 2021.
- VER DE LA GRAPPE** Les pièges sont en cours de mise en place. Le vol n'a pas démarré.
- MILDIU** La masse des œufs n'a pas atteint sa maturité.

*Annexes : [Liste des mesures alternatives et prophylactiques en viticulture](#)
[La note technique commune vigne 2022](#)*

DISPOSITIF D'OBSERVATION 2022

Le réseau de surveillance biologique du territoire pour la filière viticulture est en place depuis 2010. Il repose sur un réseau d'observations stable sur lequel un socle d'informations peut être collecté chaque semaine afin d'établir une évaluation du risque sanitaire pour les principaux parasites de la vigne.

Pour le vignoble de l'Aveyron, le réseau compte une dizaine de parcelles observées (traitées et non traitées) ainsi que huit pièges eudémis : 5 sur la zone de Marcillac et 1 sur chaque vignoble.

Les données d'observation sont collectées par de nombreuses structures partenaires (dont vous retrouvez la liste en fin de bulletin) et par des viticulteurs observateurs que nous remercions. Il est important de rappeler que l'analyse de risque éditée dans les bulletins s'appuie également sur les données issues de modèles épidémiologiques.

L'organisation du comité de validation est la suivante :

Animatrice filière régionale : V. Viguès, Chambre d'agriculture du Tarn Animation du réseau régional, rédaction et publication des BSV		Référents vignoble / Représentants Coop et Négoce : I. Vialettes (CA12) / G. Bénac (Cave des Vignerons du Vallon) Animation du réseau vignoble, collecte de données et validation des BSV
IFV Sud-Ouest : A. Petit Modélisation Suivis biologiques en laboratoire	CRAO : N. Legroux Validation et publication	SRAL : L. Durand-Lagarrigue Contrôle de second niveau

Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
Comité de validation :
Chambre d'agriculture de
l'Aveyron, Chambre
régionale d'agriculture
d'Occitanie, DRAAF
Occitanie, Unicor cave de
Valady

METEO

• Les faits marquants de la climatologie hivernale et printanière 2021-2022 (Source Météo France)

L'hiver a connu une pluviométrie proche de la normale. Les températures ont été particulièrement douces fin décembre et en début d'année. Mais, à partir du 11 janvier, elles ont été inférieures aux normales de saison et de nombreuses gelées matinales ont été enregistrées. Les températures sont redevenues plus clémentes en février et mars avant de chuter début avril. Ce début d'avril a connu trois matinées avec du gel : du 2 au 3, du 3 au 4 et du 4 au 5 avril. Localement, les températures enregistrées ont parfois atteint -4°C voire -5°C mais sans grave conséquence sur la vigne.

• Pour les prochains jours

	Mer 20	Jeu 21	Ven 22	Sam 23	Dim 24	Lun 25	Mar 26
Températures	6-16	7-15	6-16	5-18	6-18	8-19	8-18
Tendances							

Le temps sera perturbé durant toute la période.

STADES PHENOLOGIQUES



Bourgeon dans le coton

Pointe verte
Photos IFV

Sortie des feuilles

La pousse est relativement lente.

	Bourgeon dans le coton	Pointe verte	Sortie des feuilles
Marcillac			
Entraigues - Le Fel			
Estaing			
Côtes de Millau			

Code couleur : Stade majoritaire Stade présent

MILDIOU

• Maturité des œufs (suivi laboratoire IFV)

La maturité des œufs est considérée comme acquise dès que la germination des spores contenues dans les échantillons s'effectue en moins de 24 h en conditions extérieures.

Durant le week-end, 3 lots ont germé en étuve mais en plus de 24h (entre 48h et 96h). Aujourd'hui, 2 lots ont germé en 24h en étuve ce qui correspond à la maturité des œufs les plus précoces (1ers œufs de la modélisation).

La maturité va maintenant être testée en conditions extérieures pour évaluer la maturité de la masse des œufs.

Un lot de feuilles provenant du département de l'Aveyron fait partie des lots testés.

• Modélisation (Potentiel Système IFV)

Clés d'interprétation de Potentiel Système :

Les contaminations pré-épidémiques sont des épisodes de contaminations de faible ampleur et souvent non-identifiées au vignoble. A la différence des contaminations épidémiques qui sont caractéristiques du démarrage de l'épidémie, les contaminations pré-épidémiques sont généralement sans gravité.

Rappelons que les contaminations épidémiques ne sont possibles que lorsque la masse des œufs d'hiver atteint sa maturité (à ne pas confondre avec les premiers œufs précoces).

✓ Situation au 18 avril (J) :

	Pression mildiou		Maturité des œufs		Contamination
	Evolution	Niveau jour J	Stade	Date	Date
Balsac	en baisse	faible	1ers œufs mûrs	17/04	pas de pluie depuis que les 1ers œufs sont mûrs
Compeyre					
Entraygues					
Marcillac					

✓ Simulation du 19 au 30 avril :

	Pression mildiou		Maturité des œufs		Contamination		
	Evolution	Niveau J+7	Stade	Date	Type	Cumul nécessaire	Compléments
Balsac	en hausse	faible à moyenne	masse des œufs mûre	après le 3 mai	pré-épidémique	50 mm cumulés	contaminations pré-épidémiques de très faible intensité
Compeyre		faible					
Entraygues		faible à moyenne					
Marcillac		faible à moyenne					

Évaluation du risque : Rappelons que les premières contaminations épidémiques ne peuvent se produire qu'aux conditions suivantes :

+ la végétation est réceptive (stade sensible dès l'éclatement du bourgeon)	NON
+ les œufs de mildiou ont atteint un stade de maturité suffisant	NON
+ les conditions climatiques permettent de générer des projections de spores, généralement sur la végétation au bas des souches (T° moyenne > 11°C et pluviométrie suffisante)	NON

Il est inutile d'intervenir.

OÏDIUM (*Erysiphe necator*)

• Éléments de biologie

Compte-tenu de la présence des formes de conservation du champignon directement sur le bois, les contaminations primaires de l'année suivante peuvent se produire très tôt, dès le stade « premières feuilles étalées ». L'identification des premiers foyers est souvent trop tardive (lorsqu'elles sont visibles, les taches sont déjà au stade sporulant ce qui signifie que la contamination s'est opérée 3 à 4 semaines plus tôt).

Le niveau de risque est déterminé par la sensibilité du cépage et par l'historique de contamination de la parcelle.

Pour les situations à haut risque (cépages sensibles, fortes attaques les années précédentes) : la période de risque démarre au stade 2-3 feuilles étalées.

Pour les parcelles peu sensibles : la période de sensibilité démarre au stade boutons floraux séparés (stade 17, boutons floraux séparés).

Évaluation du risque : le risque est actuellement nul.

Techniques alternatives : L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace.
Liste des produits de bio-contrôle : <https://ecophytopic.fr/proteger/liste-des-produits-de-biocontrôle>

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

• Éléments de biologie

Les premières contaminations peuvent s'opérer dès le stade 2-3 feuilles étalées (stade 9) à partir de baies « momifiées » restées sur les souches.

Lorsque le champignon rencontre des conditions favorables au printemps (**présence d'inoculum, pluies et températures supérieures à 9°C**), les contaminations peuvent être précoces.

Dans les situations ayant subi de **fortes attaques** les années antérieures, et en présence, notamment, de **baies momifiées**, il pourrait être nécessaire **d'anticiper la période de risque** (plus précoce que la période de risque « classique » du mildiou). **Dans ces situations, il existe un risque de contaminations en période pluvieuse en présence de feuilles.**

• Situation au vignoble

Le black-rot a été bien contenu en 2021.

Évaluation du risque : Le risque est actuellement nul.

Mesures prophylactiques : Elles servent à diminuer les sources d'inoculum primaire :

les rameaux porteurs de chancres et les grappes avec des baies momifiées restées sur les souches doivent être éliminés à la taille et sortis de la parcelle. Sur les vignes conduites en taille rase ou non taille, les grappes momifiées représentent un facteur de risque important.



Biologie et description des symptômes :

Le champignon responsable du black-rot se conserve sur les baies momifiées (grappillons non récoltés, accrochés au palissage ou tombés au sol), les vrilles, les feuilles infectées tombées au sol ou encore sur les chancres présents sur les sarments.

Les formes de conservation sont d'autant plus présentes dans les parcelles que les symptômes ont été importants l'année N-1. Le black rot est qualifié de maladie à foyers.

Au printemps, l'augmentation des températures et de l'hygrométrie permet la reprise d'activité du champignon et la production de spores qui pourront être disséminées lors de fortes pluies.

VERS DE LA GRAPPE *(Lobesia botrana)*

- **Éléments de biologie**

La surveillance est ciblée sur Eudémis (*Lobesia botrana*), seule tordeuse causant des dégâts significatifs dans les vignobles de la région.

- **Situation au vignoble**

8 pièges sont installés ou en cours d'installation. Le 1^{er} relevé sera réalisé en fin de semaine prochaine.

Évaluation du risque : L'heure est à la mise en place des pièges et à l'observation du vol.

MANGE-BOURGEONS

- **Éléments de biologie**

Plusieurs ravageurs qualifiés de secondaires sont regroupés sous le nom de mange-bourgeons: boarmie, noctuelle, péritèle... Les dégâts occasionnels et très localisés se caractérisent par des bourgeons évidés et/ou des jeunes pousses dévorées.

- **Situation au vignoble**

Rien à signaler à ce jour.

Évaluation du risque : Surveillez les parcelles sensibles.

Seuil de nuisibilité : 15 % de ceps avec au moins 1 bourgeon mangé



Bourgeon évidé par une boarmie (Syndicat du Chasselas de Moissac)

Prochain BSV, 11 mai

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre d'Agriculture du Tarn et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, le Syndicat AOC Marcillac, la cave de Valady et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.